
SUBVENTION

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)



BILAN CAMPAGNE 2023

SUBVENTION PSF 2023 – BILAN GÉNÉRAL

Depuis 2020, l'Agence Nationale du Sport (ANS) a confié la gestion de la campagne de subvention PSF (ex-CNDS) à la FFTDA.

Enveloppe de l'ANS de 507 000 €, gérée par la FFTDA, pour soutenir les actions portées par les clubs, les comités départementaux et les ligues.

Baisse des crédits de 8,85% pour toutes les fédérations par rapport à 2022.



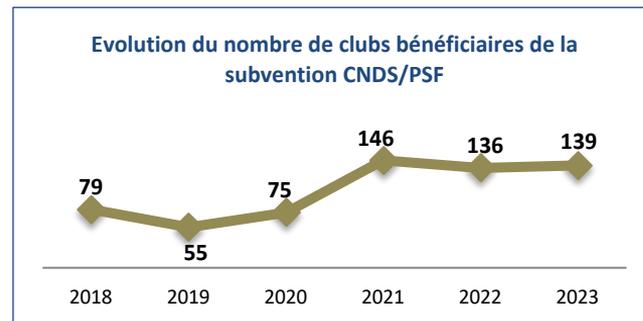
Des décisions collégiales portées par la **commission fédérale PSF** composée de 14 membres.

En 2023, 181 dossiers déposés sur LeCompteAsso mais **12 non-retenus**.

169 structures bénéficiaires dont 139 clubs, 15 CDT et 15 ligues.

Hausse de 7 bénéficiaires par rapport à 2022 (+ 3 clubs, + 2 CDT, + 2 ligues), mais une **baisse de 49 200 € de l'enveloppe globale**.

Un nombre de clubs bénéficiaires qui reste quasi-constant depuis le boom de 2021.



A la demande de l'ANS, la subvention PSF ne concerne pas les associations de Corse, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Polynésie Française. Celles-ci déposent une demande via les Projets Sportifs Territoriaux (PST) gérés par les services de l'Etat.

SUBVENTION PSF 2023 – BILAN GÉNÉRAL

Enveloppe répartie de la façon suivante: **55,6 % pour les clubs, 9,9% pour les CDT et 34,5% pour les ligues.**

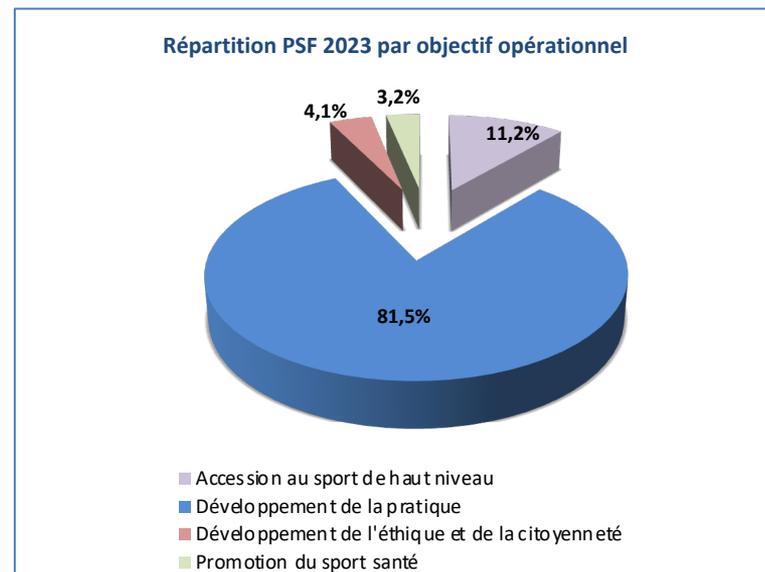
502 actions financées réparties en 4 objectifs opérationnels fixés par l'ANS et déclinés en actions prioritaires par la FFTDA.

Subvention PSF 2023 - Répartition enveloppe globale				
	Clubs	CDT	Ligues	TOTAL
Nombre de structures bénéficiaires	139	15	15	169
Montant subvention attribué	281 800 €	50 300 €	174 900 €	507 000 €
Nombre d'actions subventionnées	374	53	75	502
Montant minimum	1 500 €	1 500 €	2 000 €	
Montant maximum	11 500 €	4 900 €	30 700 €	
Montant moyen	2 027 €	3 353 €	11 660 €	

L'ANS impose un seuil minimum d'attribution à 1500 € (et à 1000€ pour les clubs dont le siège social est situé en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR).

Crédits répartis de la manière suivante:

- **81,5 % pour le développement de la pratique** (publics jeunes, féminines, handicap, QPV/ZRR/outre-mer, formation des enseignants,...)
- **11,2 % pour l'accession au haut niveau** (*uniquement pour les ligues*)
- **7,3 % pour les actions citoyennes et promotion de la santé**



SUBVENTION PSF 2023 – CLUBS

151 dossiers déposés par les clubs mais 12 non-retenus (pour non-respect: du montant minimum, du minimum de 30 licenciés, ou du minimum de 2 actions)

139 clubs bénéficiaires qui représentent **16,5 % des clubs affiliés** et **25% des licenciés**.

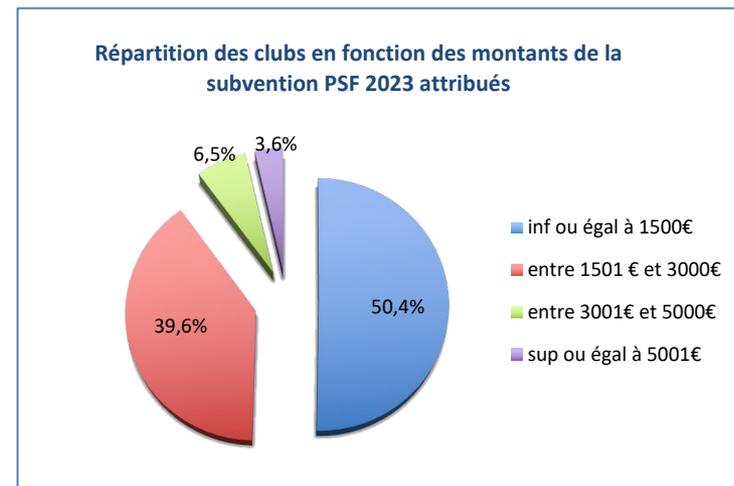
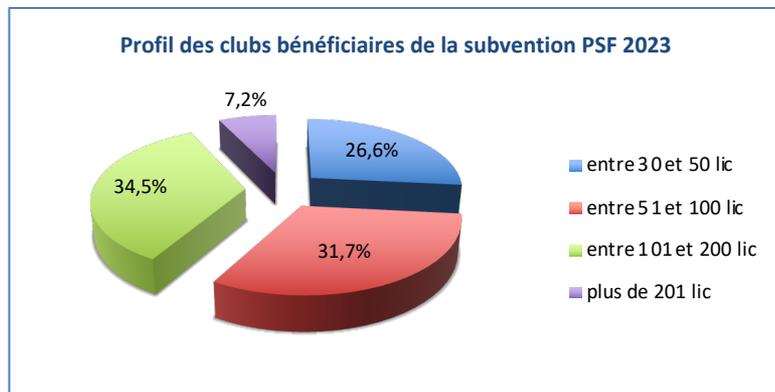
La très grande majorité (68%) des clubs avaient déjà déposé une demande de subvention en 2022.

Des profils de clubs très variés, allant de 30 à plus de 900 licenciés, et 63% ont obtenu un Label Club 2024.

281 800 € attribués aux clubs, soit 55,6 % de l'enveloppe globale.

La subvention pour les clubs varie **entre 1500 € et 11 500 €**, avec une **moyenne de 2027 €**.

La moitié des clubs ont obtenu le minimum de 1500€.



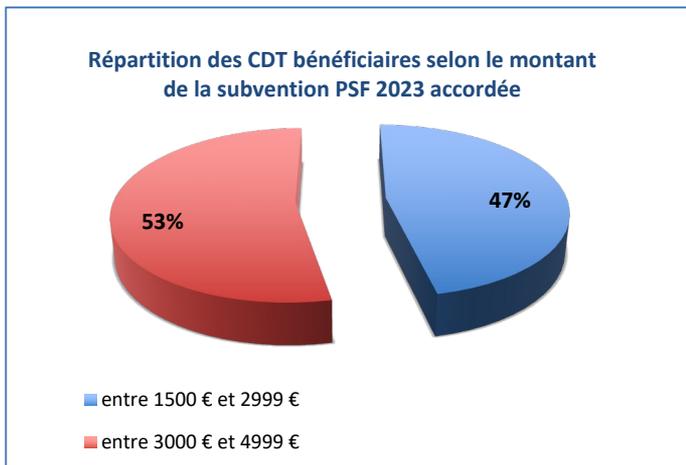
SUBVENTION PSF 2023 – CDT & LIGUES

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

50 300 € attribués aux CDT, soit **9,9 %** de l'enveloppe globale.

15 CDT bénéficiaires dont 8 en Ile de France, 4 en Occitanie, 2 en Grand-Est, 1 en Nouvelle-Aquitaine.

La subvention pour les CDT varie **entre 1500 € et 4900 €**, avec une **moyenne de 3353 €**.

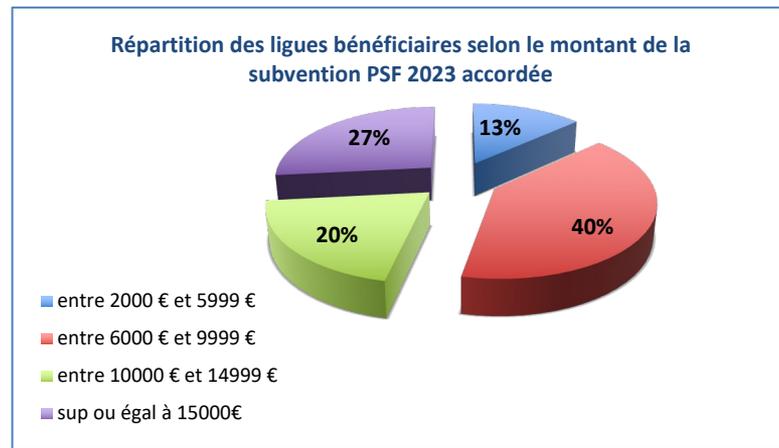


LIGUES

174 900 € attribués aux ligues, soit **34,5 %** de l'enveloppe globale.

15 ligues bénéficiaires (toutes celles de Métropole, Réunion, Guyane et Martinique).

La subvention pour les ligues varie **entre 2000 € et 30 700 €**, avec une **moyenne de 11 660 €**.



Subvention Projet Sportif Fédéral (PSF)

Les chiffres clés de la campagne 2023

507 000 €

Enveloppe de l'ANS

55,6 % pour les clubs

Répartition de l'enveloppe

169 structures bénéficiaires

dont 139 clubs, 15 CDT, 15 ligues

502 actions financées